

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vendredi 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

Délibération 055/2012 : "subvention exceptionnelle Ecole Elémentaire Schuman".

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE SCHUMAN DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CLASSE DE MER

Mme BATAU présente le rapport

En date du 7 juillet 2012, l'Ecole Elémentaire Robert Schuman nous sollicitait en vue de l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour financer une classe de mer à l'Ile de Batz qui se déroulera du 1^{er} au 5 octobre prochain pour une classe de CM1 et une de CM2.

En plus de cette subvention de la Mairie de l'ordre de 3 000 €, l'école souhaite que la Mairie mette à disposition l'éducateur sportif de la commune.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de l'ordre de 3 000 € à l'Ecole Elémentaire Schuman pour l'année scolaire 2012-2013, en précisant que cette subvention ne saurait être renouvelée pour cette année scolaire.

Des projets de ce type pourraient être soutenus financièrement les prochaines années, à raison d'un projet par an. Si plusieurs écoles nous présentaient un tel projet pour la même année scolaire, priorité sera donnée à une des écoles n'ayant pas obtenue de subvention l'année précédente.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ce point.

M. BOURGEOIS rappelle qu'anciennement ces projets existaient déjà et qu'à la demande des directeurs des Etablissements Scolaires, les crédits correspondant à la participation aux séjours ont été répartis pour financer les projets pédagogiques de chaque école, ce qui fait doublon avec cette demande de subvention. Cependant, une aide à ce projet intéressant semble opportune.

M. BERNARD demande s'il est possible d'accorder une subvention à la maison des lycéens à Geoffroy ST Hilaire, dont les jeunes d'Etréchy font partie.

M. BOURGEOIS répond qu'il n'a pas la compétence Lycée, laquelle appartient à la Région.

Considérant la demande de l'Ecole Elémentaire Robert Schuman nous sollicitant en vue de l'obtention d'une subvention pour financer une classe de mer à l'Ile de Batz qui se déroulera du 1^{er} au 5 octobre prochain pour une classe de CM1 et une de CM2.

APRES DELIBERATION, Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Ecole Elémentaire Schuman pour l'année scolaire 2012-2013, en précisant que cette subvention ne saurait être renouvelée pour cette année scolaire.

PRECISE que des projets de ce type pourront être soutenus financièrement les prochaines années, à raison d'un projet par an. Si plusieurs écoles nous présentaient un tel projet pour la même année scolaire, priorité serait donnée à une des écoles n'ayant pas obtenue de subvention l'année précédente.